

# DISTRIBUTION SACS ORDURES MÉNAGÈRES

**Dotation  
2024**

**Pour choisir le montant de votre redevance (choix A, B ou C) :  
retrait impératif des sacs lors des permanences**

*Appeler obligatoirement la Communauté de communes\* si vous avez suffisamment de sacs en stock. Vous serez alors automatiquement facturé selon le choix A.*

- Pour les personnes arrivées dans la commune en 2023, merci de vous munir de l'acte d'achat ou du bail de location (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté).
- Possibilité de retrait des sacs par une autre personne sur présentation d'une attestation sur l'honneur précisant les nom et prénom de la personne venant récupérer les sacs avec sa carte d'identité.
- Les professionnels doivent récupérer leurs sacs à la Communauté de communes\*.

## SOUGÉ-LE-GANELON

### Distribution en Mairie

Pour les particuliers uniquement

Du 2 décembre 2023 au 6 janvier 2024

Lundi et Jeudi : 9h - 12h & 14h - 17h

Mardi, vendredi et Samedi : 9h - 12h

**Aucune autre permanence n'aura lieu  
en 2024 dans votre commune.**

La distribution sera ensuite assurée par la CCHSAM \*

